



# CAHIER DES CHARGES

# MANCHES QUALIFICATIVES CHAMPIONNAT DE FRANCE de RAID

Saison Août 2019 à Juin 2020

Version au 26 octobre 2016  
mise à jour 01/10/2018

# INTRODUCTION

## Valeurs véhiculées :

Les épreuves retenues par la F.F.TRI permettent aux équipes de se qualifier pour le championnat de France. 2 épreuves par inter-région seront retenues soit un maximum de 10 manches qualificatives au Championnat de France.

Quelles que soient les activités, le format et règlement retenus, les valeurs visées doivent être les moteurs des choix de l'organisation :

- esprit d'entraide
- goût de l'effort
- respect de la nature

Les différents aspects de l'activité Raid doivent être présents : technique, tactique, ludique, physique.

## Quels avantages d'être manche du championnat de France ?

- Un plateau relevé. Depuis la création du challenge puis du championnat de France, tous les meilleurs teams français de raids sont présents et doivent à minima disputer 2 ou 3 manches pour espérer se qualifier.
- Une vraie légitimité : Les organisateurs qui ont été retenus parmi les manches qualificatives ont pu faire valoir cette reconnaissance auprès de leurs partenaires publics et privés et bénéficier ainsi d'une réelle plus-value. Le fait d'être désormais affilié à la F.F.TRI vous permet de solliciter officiellement des subventions auprès de l'Etat et des collectivités locales. Certains organisateurs des manches de 2017 ont ainsi triplé les aides publiques du fait d'être une manche du championnat de France.
- Une reconnaissance médiatique avec une visibilité beaucoup plus importante dans la presse quotidienne régionale du fait de cette sélection. Les magazines spécialisés accordent une place privilégiée aux manches et au Championnat de France.
- Une visibilité aussi accrue grâce au site officiel de la Fédération, à la page Facebook, aux newsletters mensuelles et une promotion en amont et en aval de la course.

## CANDIDATURE DE L'ORGANISATEUR

L'organisateur soumet son dossier pour validation à la F.F.TRI. (instance des raids multisports).

Votre dossier de candidature sera examiné par un jury composé de :

Sandrine Monier  
Marion Wojtkowski  
Pierre François  
Stéphane Dumortier  
Nicolas Seguin  
Benjamin Monier  
Antoine Dillet  
Hervé Simon  
DTN F.F.TRI.

## Qui peut être candidat pour faire partie du challenge ?

Tout organisateur français, **adhérent en 2018/19 à la F.F.TRI.**, et à jour de son adhésion avant le dépôt du dossier de candidature, en conformité avec la réglementation (assurance RC et dossier préfectoral validé sur le raid de l'exercice précédent, ce qui impose donc d'avoir déjà été organisateur).

## Quels sont les critères de sélection de la Fédération pour être retenu pour l'une des étapes qualificatives ou pour la finale ?

- Répartition des étapes sur chacune des 5 grandes zones géographiques françaises
- Différents formats de course proposés (à 2, 3 ou 4 équipiers, avec ou sans C.O, sur un ou deux jours, court ou long ...)
- Équilibre selon les saisons (1 raid hivernal puis équilibre entre printemps, été, automne). Les manches devront se dérouler du mois d'août au mois de juin suivant.

Dans le but d'assurer une promotion de la discipline sur l'ensemble du territoire national, le jury sera également attentif, outre la qualité technique du dossier, à un maillage géographique pour l'attribution des épreuves. Dans ce contexte, il est préconisé aux organisateurs de proposer deux dates pour les épreuves, notamment dans les secteurs où l'offre de pratique est plus importante.

Pour les critères suivants, l'avis des raideurs ayant couru préalablement votre raid, sera déterminant et votre dossier de candidature doit donc être argumenté et étayé d'éléments factuels et contextuels.

- La popularité des raids précédents (nombre d'inscrits et retours médias) et la renommée du raid (qualité de l'organisation, difficultés techniques, paysages...) proposer au minimum 2 activités de déplacement + une troisième activité de déplacement ou plusieurs ateliers. Du fait d'une tendance de plus en plus lourde à n'avoir que de la course à pied et du VTT, **le jury s'attachera à prendre en considération la présence de sections de kayak, dignes de ce nom.**

### DOSSIER DE CANDIDATURE

Les organismes candidats doivent faire parvenir leur dossier à la F.F.TRI. *Après validation la F.F.TRI., transmettra aux présidents de ligues, les dates et les épreuves retenues. Le dossier doit comporter :*

- L'engagement à respecter la réglementation en vigueur et les conditions particulières énoncées dans ce cahier des charges
- Un dossier technique comportant le programme prévisionnel du raid et les principaux atouts du raid
- Le montant du droit d'inscription proposé,
- Un budget prévisionnel

### Délais :

**Avant le 15 novembre** retour des dossiers de candidature à la fédération

**15 décembre** : Officialisation des candidats retenus pour les manches qualificatives 2019 - 2020

Retour du dossier de candidature : [iplane@fftri.com](mailto:iplane@fftri.com) Isabelle PLANE

# L'ÉPREUVE d'une manche qualificative

## Durée :

L'organisateur reste autonome quant à la formule employée. Temps de course à minima pour les premiers : 4h. Les raids sur deux jours (Week-end) ou plus peuvent candidater.

## Format :

Libre choix des organisateurs concernant la forme du raid :

- itinérant ou en boucle,
- Options ou tout obligatoire,
- En continu ou spéciales chronométrées avec au moins trois épreuves enchaînées / liaisons / transferts...
- Avec assistant : il n'est pas considéré comme coureur et ne peut remplacer aucun membre de l'équipe pour quelque raison que ce soit. Il peut apporter une aide technique, tactique ou matérielle sur les zones dévolues à cet effet
- Avec assistant-remplaçant : il fait partie intégrante de l'équipe de course sans distinction des autres coureurs de l'équipe. Quand un des coureurs de l'équipe tient ce rôle il a le droit d'apporter une aide technique, tactique ou matérielle sur les zones dévolues à cet effet.

En dehors de ces cas d'assistants, il est formellement interdit aux spectateurs ou supporters de pénétrer dans les aires de transitions ou d'apporter une aide technique, tactique ou matérielle dans ou en dehors des espaces de transition.

Au moins 1 départ en masse est obligatoire sur le raid pour que tout le monde puisse se confronter au moins 1 fois dans la compétition.

## Composition des équipes :

Les équipes sont composées de 2, 3 ou 4 équipiers. Elles peuvent être : féminines, mixtes (1 homme, 1 femme minimum) ou masculines

## ACTIVITÉS :

Le raid multisports est un enchaînement de sports de nature non motorisées au libre choix des organisateurs dont les principales doivent demeurer la course d'orientation, le trail, le canoë-kayak et disciplines associées et le VTT.

- La F.F.TRI souhaite que les 3 activités de base que sont le VTT, le trail ou la course d'orientation et le canoë-kayak (ou autres embarcations propulsées à la pagaie) soient présentes et proportionnées entre elles. Aucune épreuve par sa technicité ne doit constituer un avantage irrémédiable (ex : c.o très technique, passage de rivière en classe IV ...). Le cadre technique en charge de l'examen du dossier de l'organisateur a toute latitude pour faire modifier le tracé si l'une de ces caractéristiques est constatée.

Le traçage est laissé à la libre appréciation de l'organisateur toutefois il devra au maximum éviter l'emprunt de voies goudronnées (sauf section roller). L'organisateur s'il propose des choix d'itinéraire dont l'une des options pourrait être l'emprunt d'un tronçon interdit devra s'assurer qu'il sera en mesure de faire respecter l'équité de l'itinéraire en plaçant un bénévole sur l'axe interdit, un poste sur l'axe autorisé ou au moyen d'un système de géolocalisation qui permettra de retracer l'itinéraire de l'équipe.

Une attention particulière doit être portée à la qualité des cartes de course d'orientation qui doivent avoir fait l'objet d'une ré-actualisation si nécessaire

- Ateliers d'adresse (type tir) : ils ne doivent pas donner lieu à pénalité mais être intégrés dans le temps de course (tir jusqu'à obtention du résultat souhaité par le règlement). La difficulté technique sera alors modérée.
- Ateliers de cordes : l'organisateur peut envisager une pénalité si l'atelier n'est pas réalisé mais en tout

état de cause, la pénalité doit être largement supérieure au temps que mettrait l'équipe pour réaliser l'atelier ; ceci afin d'éviter toute stratégie aux dépens de l'intérêt de la course.

- Activités spécifiques au territoire au sens où l'on ne peut pas les pratiquer partout en France (joutes, surf etc. ...) feront l'objet d'une validation spécifique de la Fédération. A défaut d'un accord entre l'organisateur et la Fédération, elles pourront être maintenues mais n'entreront pas dans le classement.

Les activités dites "culturelles" sont proscrites sur les manches du championnat de France (Sudoku, questionnaire culturel ou environnemental...)

- Course d'orientation : les cartes devront être imprimées sur du papier Pretex ou équivalent et chaque équipier devra disposer d'une carte fournie par l'organisation.

La notion d'enchaînement des activités est aussi un paramètre important qui devra être privilégié. L'autonomie complète ou la semi autonomie est à l'appréciation de l'organisateur.

## RÈGLEMENT

### Il est indispensable de rédiger un règlement général de l'épreuve :

Tout problème ou litige ne trouvant pas de réponse dans le règlement sera étudié par le jury technique. Il précisera le règlement de course et le matériel obligatoire pour l'équipe et par raideur pour la totalité du raid, un 1er contrôle de conformité doit être organisé à l'accueil des équipes. Aucune équipe ne sera autorisée à prendre le départ sans cet aval.

L'organisation doit se donner les moyens de contrôler, d'avertir et de sanctionner tout manquement avéré. Le mode de sanction adopté est laissé libre et en adéquation avec le mode de classement et en concertation avec le jury technique :

- stop and go
- pénalité de temps, de points, de balises, de place...

### Les Règles Techniques de sécurité devront être respectées.

### Pour les manches qualificatives du championnat de France, la F.F.TRI. impose quelques points de règlements:

L'organisateur peut accepter sur la manche du championnat de France des coureurs non licenciés à la F.F.TRI. mais ceux-ci devront s'acquitter d'un **pass compétition F.F.TRI. et ne pourront pas être classés sur la manche qualificative du championnat de France**. Le classement transmis à la F.F.TRI. ne prendra en compte que les licenciés, pour le comptage des points marqués en vue de la qualification au championnat de France

En cas d'abandon d'un des équipiers en équipe de 2, l'autre membre de l'équipe n'est pas autorisé à poursuivre la course. Pour les équipes de 3 ou 4, les équipiers peuvent être autorisés à reprendre la course par le directeur de course, après un arrêt imposé de 15 min.

L'entraide physique entre équipiers fait partie intégrante des raids nature (port du sac de l'équipier, système de tractage ...) Cependant, il est interdit de se faire aider physiquement par un membre d'une autre équipe (tractage, poussage, orientation ...). Seules les aides matérielles type prêt de chambre à air, de pompe ou autre matériel sont tolérées.

- Le tractage est autorisé sur toutes les disciplines sur tout ou partie du raid sauf dans le cas d'un départ en masse en raison des risques d'accidents

Pour les activités à environnement spécifique (cf liste ministérielle), **en pratique autonome**, l'organisateur devra exiger de la part des concurrents, une attestation justifiant les pré-requis techniques, de la part de la fédération délégataire concernée ou de la part d'un diplômé d'Etat. (Ex : pagaie couleur en kayak pour rivière de classe III, certification pour progression sur glacier).. Ces dispositions ne s'appliquent pas si le concurrent n'est pas autonome : brevet fédéral compétent ou diplôme d'Etat compétent équiperont et surveilleront la progression ou sécurité.

- **Obligation pour chaque équipier de pointer toutes les balises** (système Sport Ident ou équivalent individuel) avec un système inviolable (impossibilité pour un équipier de pointer à la place de ses équipiers)
  - Les neutralisations de temps de course devront dans la mesure du possible être évitées. Si toutefois elles sont mises en place, volontairement ou pas (attente à un atelier), l'organisateur devra être vigilant à ce qu'elles soient déterminées avec un temps imparti, par souci d'équité et pour maintenir le déroulé de la course. Dans le cas involontaire, le temps de neutralisation pouvant varier, l'organisateur devra veiller à ce que l'ordre d'arrivée et de départ des équipes soit conservé.
  - Dans la mesure du possible, les équipes doivent disposer du **même maillot par équipe**, en course et sur le podium.
  - **La fédération a fait réaliser des chasubles pour les Championnats de France, elles doivent être obligatoirement utilisées par les organisateurs.**
- 
- Afin de faciliter l'accès au Championnat de France pour les territoires d'Outre Mer, **des modalités spécifiques seront mises en œuvre et communiquées ultérieurement.**

## ADMINISTRATIF

### Agrément de l'épreuve :

L'épreuve sera inscrite au calendrier fédéral de la F.F.TRI. pour apparaître dans le calendrier papier diffusé par la fédération il faut être affilié avant le 15 novembre.

Elle bénéficiera des conditions d'assurance prévues au contrat fédéral.

Les droits d'organisation ne sont pas majorés.

### Inscription :

Afin de vérifier la validité des licences et de s'assurer de l'exactitude des données, les inscriptions se feront par l'intermédiaire des inscriptions en ligne de la F.F.TRI.

### Classement

Les classements seront effectués au temps uniquement.

Les classements et résultats affichés sont provisoires. S'il y a des modifications à prendre en compte suite à des réclamations, elles seront recueillies par l'organisation après affichage.